

Réponse de David Kilgour et David Matas à la déclaration du gouvernement chinois

7 juillet, 2006

Le gouvernement de la Chine a libéré une déclaration en réponse à notre rapport intitulé « *Rapport sur les allégations de prélèvement d'organes de pratiquants de Falun Gong en Chine*, datée du 6 juillet, 2006. Cette déclaration se trouve sur le site, <http://www.chinaembassycanada.org>

« Voici les réactions à cette déclaration :

1. La déclaration du gouvernement de la Chine a été libérée le même jour que notre Rapport. La déclaration du gouvernement de la Chine rejette notre Rapport hors de toute réflexion. Nous trouvons cette réaction très irréfléchie. Cela signifie que le gouvernement de la Chine n'a fait aucune investigation pour déterminer la validité ou non de notre rapport »

2. La déclaration du gouvernement de la Chine commence par cette phrase :

« « Afin de se dégager d'une position maladroite après que son mensonge au sujet « du camp de concentration de Sujiatun » a été mis à nu, le Falun Gong a fait un décalage... »

Cette expression est incorrecte de diverses façons. D'abord, cela suggère que notre Rapport soit un rapport de Falun Gong. Cependant, il ne l'est pas. Nous ne sommes pas des pratiquants de Falun Gong. » Nous avons fait ce rapport en tant que bénévoles et n'étions pas payés pour ce rapport ni par le Falun Gong , ni personne autre. Notre Rapport représente notre jugement. Nous n'avons pas agi sous les instructions du Falun Gong ou autre personne en tirant nos conclusions.

3. Les affirmations au sujet du camp de concentration de Sujiatun auxquelles la déclaration chinoise se réfère ont provenu de l'ex-épouse d'un chirurgien à l'hôpital de Sujiatun. Cette personne n'est pas une pratiquante de Falun Gong. Cette personne n'a pas changé ou n'a pas changé son histoire en tout temps. David Kilgour l'a interviewée. Un extrait de l'entrevue se trouve à l'annexe 13 de notre rapport.

4. Il est de notre opinion, exprimé dans notre rapport que cette femme ne mentait pas. Nous avons conclu qu'elle était crédible.

5. Dans notre rapport nous n'avons pas compté simplement sur ce seul témoin pour tirer nos conclusions. Dans notre rapport, voici ce que nous avons dit au sujet du témoignage de ce témoin :

“« Le témoignage de l'épouse du chirurgien, complice allégué dans le prélèvement des organes de Falun Gong nous a semblé crédible, en partie en raison du détail extrême. Cependant, le détail nous a causé un problème, parce qu'il fournissait beaucoup d'information qui nous était impossible de corroborer indépendamment. Nous étions peu disposés à baser nos résultats sur la base d'une seule source d'information. Donc, à la fin, nous nous sommes fiés sur le témoignage de ce témoin seulement là où cela était corroboré et consistant avec les autres preuves, plutôt qu'en tant que seule source d'information »

Notre rapport n'est pas un décalage de ce que ce témoin dit, mais plutôt une expansion, avec un plus grand focus que seulement l'hôpital de Sujiatun.

6. La déclaration chinoise indique alors :

Il est évident que leur but est de diffamer l'image de la Chine. » Nous répondons que nous n'avons aucun souhait de diffamer l'image de la Chine. Nos seuls soucis sont le respect pour la vérité et les droits de l'homme.

7. La déclaration chinoise alors continue :

« La Chine a uniformément respecté les principes de base appropriés de l'Organisation mondiale de la santé approuvés en 1991, interdisant la vente des organes humains et la stipulation que les consentements écrits par les donateurs doivent être obtenus à l'avance et que les donateurs peuvent refuser la donation à la dernière minute. »

Cette déclaration de la Chine est niée par les faits. Jusqu'au mois d'avril de cette année, le site Internet '*China International Transplantation Network Assistance Centre*' citait des listes de prix pour les greffes. Les listes de prix ont été enlevées du site Internet en avril, mais sont encore archivées. Pour naviguer le site Internet maintenant, voir :

<http://archive.edoors.com/render.php?uri=http%3A%2F%2Fen.zoukiishoku.com%2Flist%2Fcost.htm+%&x=16&y=11>.

En outre, bien des gens peuvent attester qu'ils ont payé pour des greffes d'organe en Chine

8. La déclaration que la Chine a uniformément respecté le principe stipulant que les consentements écrits doivent être obtenus par les donateurs à l'avance est également démentie par les faits. L'organisation *Human Rights Watch* a signalé que le consentement obtenu des prisonniers exécutés se trouve seulement dans une minorité de cas.

“Les circonstances abusives de la détention et de l'incarcération en Chine, du moment où la personne est d'abord accusée d'une offense capitale

jusqu'au moment de son exécution, sont telles qu'elles rendent absurdes toute notion de « consentement libre et volontaire »

« Prélèvement d'organes et exécution juridique en Chine, août 1994 (*Organ Procurement and Judicial Execution in China, August 1994*)

9. Cette déclaration de la Chine se poursuit :

«La Chine a établi un règlement sur les greffes humaines d'organe, explicitement interdisant la vente des organes et présentant un ensemble de normes médicales pour les greffes d'organe dans un effort de garantir la sûreté médicale et la santé des patients. Le règlement exige que l'établissement médical qui est qualifié pour pratiquer la greffe humaine d'organe doive s'enregistrer au département de niveau provincial de santé. On interdit aux établissements médicaux non inscrits de pratiquer la greffe humaine d'organe. Si le gouvernement trouve un établissement enregistré quelconque en violation des règlements, il cancellera la registration et punira les personnes responsables »

Nous reconnaissons que c'est ainsi, et nous en avons écrit ainsi dans notre rapport. Nous avons également noté que cette législation est entrée en vigueur seulement il y a quelques jours, le 1er juillet. Ce n'est pas une réponse à nos résultats au sujet de ce qui s'est produit avant cette date. D'ailleurs, en Chine, il y a un énorme écartement entre décréter la législation et l'imposer.

10. Le gouvernement de la Chine a écrit alors

« Il est très clair que la rumeur du Falun Gong ait des motifs politiques secrets. » Aucun de nos résultats n'est basé sur la rumeur. Chaque résultat que nous tirons a sa source et est indépendamment vérifiable.

11. La déclaration de la Chine se poursuit alors :

«Par conséquent, le prétendu « rapport indépendant de recherches » rédigé par quelques Canadiens basés sur des rumeurs et des allégations fausses est sans fondement et préjugé. Nous croyons que les mensonges sont toujours lamentables, et ne deviendront jamais la vérité même si on les répète 1000 fois. Nous espérons que le peuple canadien ne sera pas dupé par le déguisement du Falun Gong et davantage de gens se rendront compte de la nature du « Falun Gong » en tant que culte pervers »

Cette conclusion est une attaque également sur nous-mêmes et le Falun Gong. Le Rapport doit être jugé sur ses mérites. Attaquer ses auteurs n'est pas une réponse appropriée.

Appeler en second lieu le Falun Gong un culte pervers exemplifie le dénigrement accumulé sur le Falun Gong. C'est cette sorte de calomnie qui, en Chine, dépersonnalise et déshumanise le Falun Gong et rend possible la violation de leurs droits de l'homme fondamentaux.

Appeler un groupe de citoyens innocents « un culte pervers » est une forme d'incitation à la haine, inacceptable au Canada. C'est un abus de leur présence diplomatique au Canada lorsque la Chine se permette cette forme d'incitation.

Pour de plus amples informations veuillez contacter

David Kilgour: (613) 747-854

David Matas: (204) 944-1831

Pour trouver une copie complète de ce Rapport voir: <http://OrganHarvestInvestigation.net>
ou <http://investigation.go.saveinter.net>